

Le drame survenu jeudi 1er décembre aux premières heures de la matinée, rue Kent, a plongé dans la consternation tous les Montréalais désireux de faire de leur ville un havre de sécurité et une cité dont tous les habitants aient toutes les chances d'accéder à une vie de qualité.

La communauté maghrébine, à laquelle appartenait le défunt Mohamed Anas Bennis, 24 ans, est particulièrement touchée et troublée. Mais elle a réagi, jusqu'à présent avec un calme et une dignité exemplaires, soutenue essentiellement par la confiance qu'elle place dans la capacité du Québec et de Montréal à gérer la crise née de la bavure policière de Côte des Neiges.

Dans cette voie, en attendant les résultats de l'enquête actuellement menée par le coroner, cette communauté a décidé de créer une Association qui se chargera de suivre les procédures en cours. La publication du dossier qui suit, rappelant les faits déjà établi contribuera ainsi à faciliter le suivi de l'affaire.

Affaire Mohamed Anas Bennis

Mort d'homme et faits troublants



Photo journal de Montréal

Inhumation de la dépouille de Mohamed Anas Bennis le vendredi 9 décembre au cimetière musulman de Laval

Un appel du père de la victime



Mohamed Bennis, père de la victime est rentré à Casablanca sans connaître la réponse à toutes les questions posées par la mort de son

fil : «Anas est sorti de la mosquée à 6h30, il a été tué à 7h20. Mais personne n'a pu me donner de réponse sur ce qui se passe pendant ces 50 mn. Le reste est à l'avenant. La vérité reste donc à établir. Je compte sur le collectif de vigilance qui est en cours de création pour aider la vérité, quelle qu'elle soit à reprendre ses droits. J'appelle tous les marococanadiens, de toutes confessions, ainsi que tous nos concitoyens de toutes appartenances ethniques à rejoindre ce collectif» déclarait-il ainsi à l'aéroport quelques minutes avant son départ.

Le film des événements

Jeudi 1er décembre

7 h 00 : Deux policiers du SPVM sont en faction rue Kent pour sécuriser un périmètre où se déroule une opération menée par la sécurité du Québec.

7 h 20 : Un incident oppose au moins l'un des deux policiers à un passant. Des coups de feu retentissent. Il n'y a pas de témoin visuels de la scène mais des voisins affirment avoir entendu deux détonations.

15 h environ : La police se présente au domicile que la victime partage avenue Decelles avec sa sœur jumelle, pour l'informer du décès de son frère.

Un peu plus tard, un autre frère de la victime, étudiant en politique internationale à l'université Concordia entre en contact avec la police ; on lui communique les premières observations faites sur les lieux. L'entretien de quelques minutes se termine par une phrase classique «On vous re-

contactera dès que l'enquête aura progressé».

Vendredi 2 décembre

Les journaux de la place publient des informations, vraisemblablement extraites d'un communiqué de police selon lesquelles «Un homme surgi de nulle part s'est, pour une raison inconnue, attaqué à un policier en faisant usage d'une arme blanche. Le policier en situation de légitime défense a alors utilisé son revolver, blessant mortellement son agresseur». Les articles parus s'étendent ensuite longuement sur l'état de santé du policier («soigné pour des blessures au cou et à la jambe» et dont on ne craint cependant pas pour la vie) et oublient totalement qu'il y a un mort dans l'affaire.

Dans l'après-midi, l'information sur l'identité de la victime commence à circuler, notamment dans la communauté marocaine à laquelle il appartenait. Il s'agit de Mohamed Anas Bennis,

24 ans ; un jeune homme d'excellente réputation. D'autres nouvelles commencent à être révélées qui mettent en doute les termes des articles de presse parus sur l'affaire. On apprend notamment que le policier impliqué a été «soigné pour des blessures superficielles qui n'ont pas nécessité d'hospitalisation».

Dimanche 4 décembre

Le père de la victime, Mohamed Bennis, arrive du Maroc. Citoyen canadien, M. Bennis exerce à Casablanca les fonctions de consultant en développement commercial international.

Lundi 5 décembre

M. Bennis contacte par téléphone l'officier de police de la Ville de Québec chargé de l'enquête sur le drame du 1er décembre. Celui-ci lui apprend qu'«il s'agit bien d'une agression contre un policier dans l'exercice de ses fonctions et d'un cas de légitime défense, que des images vidéo de l'incident existent (captées par la caméra de surveillance d'un immeuble Bell situé à proximité des lieux du drame) et que l'enquête ne devrait pas tarder à être close».

Il se rend ensuite à la morgue municipale où lui apprend qu'il ne peut voir la dépouille de son fils.

Mardi 6 décembre

M. Bennis contacte un avocat, Me Luc Trempe et le charge de le représenter dans cette affaire qu'il considère «être une bavure policière» et sur laquelle il veut connaître toute la vérité. Dans la soirée, M. Bennis passe en direct dans le journal télévisé de TQS et réitère ces propos.

Mercredi 7 décembre

M. Bennis se rend à Québec où il a rendez-vous avec le Lieutenant détective Jocelyn Bélanger, chargé de l'enquête. Au cours de cette rencontre, M. Bennis demande des précisions sur les faits ; il demande entre autre à voir le couteau dont son fils aurait fait usage. Le lieutenant Bélanger lui répond que «l'enquête est désormais entre les mains du coroner et qu'il appartient au seul coroner d'accéder à ses demandes» ; il l'informe en revanche de toutes les démarches et procédures à observer pour être régulièrement informé sur les progrès de l'enquête.

Jeudi 8 décembre

Une «source fiable» informe M. Bennis que sur la fréquence radio de la police on a entendu l'agent impliqué crier «Montres tes mains !» à la victime.

Dans l'après midi, au cours d'un entretien avec un journaliste, il apprend que ce dernier a demandé à voir les images vidéo de l'incident mais que selon la police ces images sont mauvaises et «non exploitables».

Vendredi 9 décembre

Mohamed Anas Bennis est inhumé au cimetière musulman de Laval après que la prière des morts ait été dite pour le repos de son âme à la mosquée de Ville Saint Laurent.

Pendant les rites de purification de sa dépouille, de nombreuses personnes ont constaté que le défunt avait reçu une balle en plein cœur, une balle sur la face postérieure de son épaule droite et que son visage était marqué d'ecchymoses.

PHOTO LAHKIM

STUDIO DE PHOTOGRAPHIE

- Portrait
- CIN - Passeport ; à partir de 7,50 \$
- Agrandissement avec ou sans négatif
- Mariage ou soirée
- Service à domicile

Tél. : (514) 702-6000